



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

ID : 063-216302141-20231115-DB_2023_08_071-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08/11/2023

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO -- Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - David PERREIRA - - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - - Éric CANDIOLO - - Damien COULON - - Lucie DEQUESNES - Stéphanie DUBIEN

ONT DONNE POUVOIR : Jean-Pierre RIGAL (Procuration à Catherine PHAM) - Jocelyne MOGENROS - (Procuration à Gloria DIALLO) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (Procuration à Pascal PIGOT)

ABSENTS : Cécile MANDONNET - Catherine LOPEZ - Anthony VAZEILLE - Kévin TREMOUILLE

Grégory DESTOMBES a été élu secrétaire.

n° 2023-08-07

CM du 15.11.2023

Objet : Ouverture journée complète du magasin Auchan Market des Martres-de-Veyre les dimanches

❖ Annexe 6 : demande ouverture dimanche

En application des articles L.3132-26 à 3132-271, le maire peut autoriser l'ouverture des commerces 12 dimanches par an sur la journée complète. La direction des magasins Auchan Market a adressé une demande officielle en ce sens dans laquelle elle cible 12 dimanches sur l'année 2024.

Considérant qu'Auchan Market des Martres-de-Veyre est déjà ouvert le dimanche matin,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **SE PRONONCE DEFAVORABLEMENT** sur la demande d'ouverture du magasin AUCHAN Market des Martres-de-Veyre 12 dimanches en 2024.

Pour :	22
Contre :	1 (Sébastien BERNARD)
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 16 novembre 2023

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,
Pascal PIGOT



Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le



ID : 063-216302141-20231115-DB_2023_08_071-DE